

# Barreau de Paris : vers une fondation *pro bono* ?



Depuis ses débuts, le Bus de la solidarité a accueilli 20 000 personnes environ. Les autorités « tolèrent » ce soutien de proximité et évitent les contrôles d'identité autour du bus.

**A**u titre de l'opération Barreau de Paris solidarité, créée par les bâtonniers Teitgen et Iweins en 2003, l'ordre des avocats parisiens effectue de nombreuses missions bénévoles pour assister les plus démunis, en partenariat notamment avec la mairie de Paris et Droits d'urgence. Un Bus de la solidarité où sont présents trois avocats se déplace dans des zones dites sensibles pour offrir du conseil gratuitement, notamment aux immigrants

illégaux. Avec cinq permanences par semaine, le bus a accueilli depuis ses débuts 20 000 personnes environ. Les autorités « tolèrent » ce soutien de proximité et évitent les contrôles d'identité autour du bus. Le barreau assure également des permanences au sein de Médecins du monde, de l'Armée du salut, des Restos du cœur, d'Horizon, de l'Aide départementale à l'innovation (ADI), de la Maison des entreprises et de l'emploi etc. Pour aller plus loin,

certains souhaitent désormais institutionnaliser la pratique du *pro bono* au sein de l'ordre. Le projet d'une fondation Barreau de Paris solidarité a ainsi récemment été annoncé par le bâtonnier Castelain. L'idée ? Mettre en place une structure permettant de soutenir des initiatives *pro bono*, notamment en constituant une association qui pourrait recevoir des dons dont l'ordre ne peut être aujourd'hui destinataire. L'occasion également de présenter

aux avocats parisiens les différentes opportunités pour développer un nouveau bénévolat de compétence. La fondation assurerait ainsi une communication efficace auprès des avocats eux-mêmes mais aussi du public.

#### UN PROJET ÉLECTORALISTE ?

L'idée de développer le *pro bono* fut un des points de la campagne des futurs bâtonnier et vice-bâtonnier, Christiane Féral-Schuhl et Yvon Martinet, soucieux de voir « *l'Ordre des avocats de Paris être le premier ordre professionnel à créer un fonds de dotation* ». D'autres idées ont été évoquées, comme le congé de solidarité libérale : « *Il y a dix ans, grâce à Planète urgence, le congé*



« **La communication sur le *pro bono* mettra en avant les valeurs de notre serment** »

**Christiane Féral-Schuhl**

avocate et futur bâtonnier au barreau de Paris

*solidaire permettant à des salariés volontaires de partir pendant leurs congés pour des missions en France ou à l'étranger a été intégré dans le Code du travail. Les avocats libéraux pourraient désormais trouver, à l'intérieur de la fondation, une bourse aux projets.* » Une visibilité de l'ordre sur le thème du *pro bono* que Jean-Luc Bédos préfère aborder dans le temps : « *Il ne faut pas que cette idée de fondation relève d'un besoin d'occupation du terrain par le barreau de Paris. Le pro bono, c'est à la mode, c'est trendy ! Mais dans le monde de la lutte contre l'exclusion, c'est le travail sur le long terme qui doit prévaloir* ». •



### 3 QUESTIONS À...

Dominique Attias\*

#### COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS CETTE DÉFERLANTE DU *PRO BONO* ?

Le nombre de demandes a augmenté, proportionnellement à celui des personnes démunies devant leurs besoins de droit et leurs difficultés économiques. Les avocats ressentent de plus en plus le désir de revenir au contenu éthique de leur serment. Le seul côté « positif » de la crise c'est que, depuis, beaucoup de gens ont compris qu'ils ne peuvent plus rester sans rien faire pour les autres. La relation qui s'instaure lorsqu'on intervient personnellement dans une action bénévole apporte un véritable bénéfice humain. Je ne connais aucun avocat engagé dans cette voie qui la perçoive comme une souffrance. Nos actions permettent aussi aux jeunes avocats, souvent super-spécialisés et aveuglés par une logique de profit, de s'ouvrir aux autres et à de nouvelles valeurs.

#### L'ENGAGEMENT CROISSANT DES GRANDS CABINETS VOUS PARAÎT-IL SINCÈRE ?

Ils sont de plus en plus actifs dans le cadre de nos actions aussi parce que nous les sollicitons davantage, mais il est clair que dans leur logique les actions *pro bono* sont mises en concurrence. Personnellement, toutefois, ce qu'il y a derrière l'envie d'une grosse boîte de faire du *pro bono* ne m'intéresse pas. Ce qui compte c'est que les personnes qui en ont besoin puissent être aidées. Probablement le bien public n'est pas la seule motivation... mais si les objectifs convergent, tant mieux. Mon but, comme celui du forum organisé par PILI, est d'aller chercher tout le monde. Un ou deux cabinets préfèrent nous donner un chèque que du temps : si ceci est utile pour payer nos frais, pour élargir nos actions, pour en inventer des nouvelles, nous n'allons pas nous en priver !

#### QUE PENSEZ-VOUS DU RÔLE JOUÉ PAR LA CULTURE ANGLO-SAXONNE DANS CE DOMAINE ?

Dans les grandes villes européennes la déferlante de la culture anglo-saxonne est évidente. L'engagement dans le *pro bono* est le revers de la médaille d'autres aspects moins positifs, comme l'obsession du profit. Il nous appartient d'adapter ces éléments à notre sauce latine. Les actions solidaires du barreau de Paris par exemple ne poursuivent pas un objectif d'image... mais si elles peuvent y contribuer, pourquoi pas en profiter ? Nous devrions apprendre à mieux communiquer là-dessus.

\* membre du Conseil de l'ordre en charge du *pro bono* au barreau de Paris